



PROGRAMMES D'ACTIVITES 2018 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Fonction et organisation du document :

Ce document présente les conditions générales de participation aux activités organisées par l'Association des Compagnons Bâisseurs asbl pour l'année 2018.

Pour chaque programme d'activité, il présente :

- **Le public cible** : les personnes qui sont prioritairement intéressées à participer à l'activité.
- **Les conditions de participation** : les critères d'éligibilité qui doit rencontrer tout candidat désireux de prendre part à une activité du programme.
- **Les conditions financières** : les dispositions en matière de cotisation, de frais d'inscription, de remboursement et de retenue de frais en cas d'annulation ; ainsi que, le cas échéant, la prise en charge éventuelle de frais par l'asbl.
- **Les assurances** : l'étendue des assurances prises par l'asbl pour couvrir les participants à l'activité.

Pour chaque programme d'activité, il présente, sur un ordre d'intervention de première à dernière ligne, les responsables du programme dans le staff de l'asbl.

Dispositions financières générales:

Cotisation :

Le montant de la cotisation est de 15 euros pour l'année 2017. En payant sa cotisation, on devient membre adhérent de l'association des Compagnons Bâisseurs pour l'année civile en cours. Il faut obligatoirement être membre adhérent pour accéder à certains programmes. En tant qu'adhérent, on peut postuler pour entrer dans l'Assemblée Générale de l'asbl. On est tenu au courant de son actualité. Aucun frais d'inscription n'est dû par les adhérents pour participer comme volontaires aux chantiers et échanges de jeunes organisés en Belgique par les CB, ainsi qu'aux activités du programme « Volontariat, Loisirs et Handicap ».

Frais d'inscription :

Des frais d'inscription sont demandés par l'asbl comme droit d'accès à plusieurs de ses programmes et activités. Ces frais d'inscription participent au budget de l'association et permettent de couvrir une partie de ses frais de fonctionnement et de ses charges salariales, ainsi que des coûts directement liés à l'activité. L'asbl veille à garder le montant des frais d'inscription le plus bas possible et part du principe que les contraintes financières ne peuvent pas nuire à la participation. Tout paiement d'inscription peut faire l'objet d'un étalement. Au besoin et sur demande justifiée, l'asbl peut mettre en place des mesures permettant une réduction ou un financement externe de ces frais.

Frais de participation :

Des frais de participation sont éventuellement demandés pour des chantiers ou des activités du programme « Volontariat, Loisirs et Handicap ». Ces frais sont soit demandés par le partenaire du projet (cas de projets OUTVCT et OUTMLTV), à payer sur place ou collectés par les CB selon l'indication donnée à la confirmation du placement ; soit liés à un surcout direct de l'activité.

Retenue en cas d'annulation :

Une retenue partielle ou totale des frais d'inscription est appliquée en cas d'annulation du participant et fonction du délai entre le moment de l'annulation et le début de l'activité. Dans tous les cas, le participant pourra introduire une demande de remboursement total (justifiée par la force majeure, la situation exceptionnelle ou grave...). La situation sera observée en jury par le délégué général et le coordinateur gestionnaire de l'activité qui pourront décider d'octroyer, ou non, le remboursement total au vu des éléments exposés.



FACV FORMATION « ANIMER UN CENTRE DE VACANCES »															
Public Cible	Conditions de participation	Conditions financières	Assurances												
<p>Jeunes de 16 à 28 ans habitant l'arrondissement de Marche-à-Famenne et à proximité.</p> <p>Jeunes désirant avoir un brevet d'animateur reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.</p>	<ol style="list-style-type: none">1) Avoir 16 ans accomplis et pas plus de 28 ans au 1^{er} jour de la formation (aucune dérogation possible)2) S'engager pour l'ensemble du cycle de formation :<ul style="list-style-type: none">• 1 semaine de formation résidentielle (30 mars au 06 avril 2018)• 2 semaines de stage (année 1)• 1 week-end de formation résidentiel (28 au 30 septembre 2018)• 1 semaine de formation résidentielle (Pâques – année 2)• 2 semaines de stage (année 2)• 1 rencontre d'évaluation finale (automne- année 2)3) Remplir l'ensemble des documents administratifs demandés4) Rendre une attestation de bonne vie et meurs, ou un extrait de casier judiciaire, aux organisateurs de stages.5) Le passage à la deuxième année de formation est conditionné au fait d'avoir réalisé complètement ses stages de 1^{ère} et d'avoir reçu une évaluation positive du comité pédagogique (tripartite asbl CB, MICADOS et MIROIR VAGABOND)	<p>100 € d'inscription pour la 1^{ère} année</p> <p>75€ d'inscription pour une inscription en 2^{ème} année</p> <p>La cotisation n'est pas incluse. Elle s'ajoute aux frais d'inscription, si vous demandez à devenir membre de l'asbl.</p> <p>La participation aux stages est habituellement défrayée par l'opérateur de centres de vacances accueillant le stagiaire (15€ à 20€/jour).</p> <p>ANNULATION : De la formation par les CB: Nous remboursons la totalité des frais versés.</p> <p>De votre part : Plus de 30 jours calendrier avant la formation, retenue de 15€ de frais de dossier.</p> <p>Moins de 30 jours calendrier avant le 1^{er} jour de la formation, aucun remboursement possible.</p>	<p>Accident corporel</p> <p>Responsabilité civile</p> <p>Contrat Plan d'Assurances SCI International</p>												
<p>Gestionnaire(s) des contacts au sein de l'équipe :</p> <table><tr><td>Damien BILTERIJS</td><td>Animateur pédagogique</td><td>pedagogie@compagnonsbatisseurs.be</td></tr><tr><td>Céline CULOT</td><td>Chargée de sensibilisation</td><td>communication@compagnonsbatisseurs.be</td></tr><tr><td>Thibaut LEZY</td><td>Coordinateur « Projets Collectifs »</td><td>collectif@compagnonsbatisseurs.be</td></tr><tr><td>Grégory VAN DE PUT</td><td>Délégué Général</td><td>dg@compagnonsbatisseurs.be</td></tr></table>				Damien BILTERIJS	Animateur pédagogique	pedagogie@compagnonsbatisseurs.be	Céline CULOT	Chargée de sensibilisation	communication@compagnonsbatisseurs.be	Thibaut LEZY	Coordinateur « Projets Collectifs »	collectif@compagnonsbatisseurs.be	Grégory VAN DE PUT	Délégué Général	dg@compagnonsbatisseurs.be
Damien BILTERIJS	Animateur pédagogique	pedagogie@compagnonsbatisseurs.be													
Céline CULOT	Chargée de sensibilisation	communication@compagnonsbatisseurs.be													
Thibaut LEZY	Coordinateur « Projets Collectifs »	collectif@compagnonsbatisseurs.be													
Grégory VAN DE PUT	Délégué Général	dg@compagnonsbatisseurs.be													



FCHINT FORMATION « ANIMER UN CHANTIER INTERNATIONAL »			
Public Cible	Conditions de participation	Conditions financières	Assurance
Jeunes de 18 à 30 ans, avec une expérience des chantiers et désireux de prendre des responsabilités aux CB.	<ol style="list-style-type: none">1) Avoir 18 ans minimum et 30 ans maximum (dérogation possible sur présentation d'une demande motivée).2) Rendre une fiche d'inscription et avoir payé ses frais d'inscription avant la formation.3) Participer à l'ensemble du week-end résidentiel de formation (06-08 avril 2018)	<p>25 € d'inscription</p> <p>Les CB remboursent les frais d'inscription après animation d'un chantier international dans l'année.</p> <p>La cotisation n'est pas incluse. Elle s'ajoute aux frais d'inscription si vous demandez à devenir membre de l'asbl.</p> <p>ANNULATION : De la formation par les CB: Remboursement de la totalité des frais.</p> <p>De votre part : Moins de 7 jours calendrier avant le 1^{er} jour de la formation, aucun remboursement possible.</p>	<p>Accident corporel</p> <p>Responsabilité civile</p> <p>Contrat AXA 500.211.482</p>
Gestionnaire(s) des contacts au sein de l'équipe :			
Michele CURTO	Animateur	animation@compagnonsbatisseurs.be	
Thibaut LEZY	Coordinateur « Projets Collectifs »	collectif@compagnonsbatisseurs.be	
Grégory VAN DE PUT	Délégué Général	dg@compagnonsbatisseurs.be	



IN-CH CHANTIERS INTERNATIONAUX EN BELGIQUE – Accueil			
Public Cible	Conditions de participation	Conditions financières	Assurance
<p>Jeunes de 15 ans minimum inscrits auprès d'un partenaire international des CB.</p> <p>Jeunes de 15 à 30 ans, résidant en Fédération Wallonie-Bruxelles.</p>	<ol style="list-style-type: none">1) Pour toute demande de volontaire non-résident en Belgique, l'inscription passe impérativement par une organisation membre/partenaire du réseau ALLIANCE ou ayant passé un accord de partenariat avec l'asbl CB.2) Etre âgé de 15 à 17 ans pour tout chantier identifié ADOS/TEEN. (sur demande motivée, dérogation possible pour un jeune de 14 ans et demi).3) Etre âgé de 18 ans ou + pour tout autre chantier (sur demande motivée et sous réserve d'autorisation parentale, dérogation possible pour un jeune de 17ans et demi).4) Avoir rendu l'ensemble des documents administratifs demandés.5) Si spécifié dans les conditions du projet : lettre de motivation et/ou questionnaire spécifique démontrant d'une bonne compréhension du projet.6) Si spécifié dans les conditions du projet : certificat de bonne vie et mœurs.	<p>Aucun frais d'inscription, ni cotisation pour les volontaires inscrits via un partenaire des CB.</p> <p>15 € de cotisation pour les volontaires inscrits directement auprès des CB</p> <p>150 € de frais de participation pour tout jeune sur les chantiers ADOS/TEEN (paiement via l'association d'envoi ou à verser aux CB)</p> <p>ANNULATION : Pas de remboursement de la cotisation en cas d'annulation.</p> <p>Pas de remboursement des frais de participation, si l'annulation intervient moins de 15 jours calendrier avant le 1^{er} jour du chantier.</p>	<p>Accident corporel pour les jeunes résidant en Belgique et inscrits via les CB.</p> <p>Responsabilité civile pour tous ;</p> <p>Contrat AXA 500.211.482</p> <p>Tout jeune inscrit via un partenaire étranger doit avoir sa propre assurance pour tout frais de santé et tout accident.</p>
Gestionnaire(s) des contacts au sein de l'équipe :			
Maxime MEUNIER	Animateur	incoming@compagnonsbattisseurs.be	
Michele CURTO	Animateur	animation@compagnonsbattisseurs.be	
Thibaut LEZY	Coordinateur « Projets Collectifs »	collectif@compagnonsbattisseurs.be	
Grégory VAN DE PUT	Délégué Général	dg@compagnonsbattisseurs.be	



IN-EJ ECHANGES DE JEUNES EN BELGIQUE – Accueil			
Public Cible	Conditions de participation	Conditions financières	Assurance
Jeunes résidant en Fédération Wallonie-Bruxelles pour le groupe CB. Jeunes inscrits via un partenaire de projet pour les groupes étrangers	<ol style="list-style-type: none">1) Répondre aux conditions d'inscription et de motivation décrites dans le descriptif du projet2) Avoir rendu l'ensemble des documents administratifs demandés3) Etre engagé dans les activités préparatoires4) Etre disponible pendant l'entièreté du projet résidentiel	15 € de cotisation pour les jeunes du groupe CB Aucun frais d'inscription ou de participation ne sont demandés aux participants belges ou étrangers. ANNULATION : De notre part : Remboursement de la cotisation en cas de demande du participant. De votre part : Pas de remboursement de cotisation	Accident corporel Responsabilité civile Plan d'assurance SCI International Il est recommandé aux jeunes inscrits via un partenaire étranger d'avoir une assurance voyage complémentaire.
Gestionnaire(s) des contacts au sein de l'équipe : Maxime MEUNIER Animateur incoming@compagnonsbateurs.be Thibaut LEZY Coordinateur « Projets Collectifs » collectif@compagnonsbateurs.be Grégory VAN DE PUT Délégué Général dg@compagnonsbateurs.be			



IN-SVE SERVICE VOLONTAIRE EUROPEEN EN BELGIQUE – Accueil			
Public Cible	Conditions de participation	Conditions financières	Assurance
Jeunes de 17 à 30 ans issus d'un pays participant ou partenaire au programme ERASMUS+	<ol style="list-style-type: none">Participer à chaque étape du processus de sélection (soumission de CV et lettre de motivation/répondre à un questionnaire/participer à minimum un entretien Skype).Prouver une motivation et une capacité à se projeter dans l'activité SVE au moment de la sélection. Le choix du volontaire est effectué par un comité de sélection interne aux CB (coordinations et délégué général), ou par des comités internes aux organisations d'accueil dont les CB coordonnent le projet.Etre soutenu par une organisation d'envoi accréditée.Etre disponible pour la durée du projet.Rendre un certificat de bonne vie et mœurs, ou un extrait de casier judiciaire pour les projets d'animation avec des mineurs.	<p>Soutien financier en accord avec les règles du programme ERASMUS+ :</p> <p>Couverture forfaitaire des frais de voyage</p> <p>Frais de logement couverts</p> <p>Forfait nourriture mensuel</p> <p>110 € d'argent de poche/mois</p> <p>ANNULATION : /</p>	<p>Santé</p> <p>Accident corporel</p> <p>Rapatriement</p> <p>Responsabilité civile</p> <p>Plan CIGNA, contracté par la Commission Européenne</p>
Gestionnaire(s) des contacts au sein de l'équipe : Morgane HAZARD Animatrice aux échanges internationaux exchanges@compagnonsbatisseurs.be Grégory VAN DE PUT Délégué Général dg@compagnonsbatisseurs.be			



OUT-VCT		VOLONTAIRE COURT TERME – Envoi	
Public Cible	Conditions de participation	Conditions financières	Assurance
Jeunes de 14 à 30 ans résidant en Fédération Wallonie-Bruxelles	<p>1) AGE : Sauf indication contraire dans le descriptif de projet :</p> <p>Etre âgé de 14 à 17 ans pour les projets ADOS/TEEN de l'UNAREC en France, chez ESTYES en Estonie et IJGD en Allemagne</p> <p>Etre âgé de 15 à 17 ans ou de 16 à 17 ans pour tout autre projet ADOS/TEEN</p> <p>Etre âgé de 18 ans ou plus pour tout autre projet. Dérogation possible pour des jeunes de 17 ans et demi chez certains partenaires</p> <p>Chantiers 16-26 ans chez différents partenaires en Allemagne</p> <p>Limite d'âge maximum imposée par différents partenaires (26 ou 30 ans selon les cas)</p> <p>Limite d'âge minimum de 30 ans ou 50 ans pour les projets SENIOR</p> <p>2) ADMINISTRATIF : Avoir rendu l'ensemble des documents administratifs demandés</p> <p>Rendre une attestation de bonne vie et mœurs, ou un extrait de casier judiciaire pour les projets d'animation avec des enfants</p> <p>3) PROCEDURE DIFFERENCIEE « DEPARTS LOINTAINS » : Une procédure différenciée s'applique systématiquement pour les chantiers dans les pays suivants : Azerbaïdjan, Chine, Inde, Indonésie, Kenya, Kirghizstan, Mongolie, Myanmar, Népal, Ouganda, Pérou, Tanzanie, Thaïlande, Togo, Vietnam et Zambie.</p> <p>Sur avis du responsable CB, la procédure différenciée peut être appliquée pour tout autre chantier.</p> <p>Pour ces pays, la participation au chantier est conditionnée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'analyse d'une lettre de motivation - La participation à une journée de préparation « Départs lointains » (le samedi 01 juillet 2017). Si pas de possibilité de participer à la journée, il faudra participer à un entretien dans nos bureaux - Une expérience utile (avoir préalablement participé via les CB à un chantier week-end ou un chantier international avant le départ lointain, ou donner la preuve d'une expérience similaire). Cette expérience utile peut s'acquérir entre le moment de l'inscription et le projet à l'étranger. 	<p>COTISATION ET INSCRIPTION 15€ de cotisation pour tout candidat volontaire</p> <p>95€ d'inscription pour un chantier ADOS/TEEN</p> <p>85€ d'inscription pour un chantier 18ans et +</p> <p>115€ d'inscription pour un chantier nécessitant une procédure différenciée</p> <p>Prix dégressif en cas de plusieurs inscriptions successives (20€ en moins par inscription)</p> <p>Possibilité d'inscription anticipée (chantier emballé). 180€ pour une formule « Départs Multiples »</p> <p>La participation à la journée pré-départ est incluse dans le prix d'inscription</p> <p>PARTICIPATION : De 0€ à 300€ de frais supplémentaires peuvent être demandés par le partenaire</p> <p>150€ à 250€ en moyenne sur les chantiers ADOS/TEEN</p> <p>100€/semaine en moyenne sur les chantiers « Départs lointains »</p> <p>A la confirmation de l'inscription, nous indiquons si les frais sont à verser aux CB ou au partenaire d'accueil</p> <p>FRAIS CONNEXES : Les frais de voyage sont toujours à charge des volontaires</p> <p>ANNULATION De notre part : totalité des frais versés à l'asbl et remboursement des frais de voyage (sur preuve d'achat) si nous n'avons pu vous proposer une solution de remplacement.</p> <p>De votre part : Plus de 15 jours calendrier avant le 1er jour du chantier, retenue de 25 € de frais de dossier Moins de 15 jours calendrier avant le 1er jour du chantier, aucun remboursement possible</p> <p>CHANGEMENT DE PROJET Si vous êtes déjà inscrit(e) et que vous décidez de changer de projet, nous vous demandons 10€ de frais administratifs.</p>	<p>Responsabilité civile</p> <p>Contrat AXA 500.211.482</p> <p>Les participants doivent être en ordre de mutuelle. Il leur est recommandé de prendre une assurance voyage complémentaire</p>
Gestionnaire(s) des contacts au sein de l'équipe :			
Maxime MEUNIER	Animateur	outgoing@compagnonsbattisseurs.be	
Morgane HAZARD	Animatrice aux échanges internationaux	exchanges@compagnonsbattisseurs.be	
Grégory VAN DE PUT	Délégué Général	dg@compagnonsbattisseurs.be	



OUT-SVE		SERVICE VOLONTAIRE EUROPEEN- Envoi	
Public Cible	Conditions de participation	Conditions financières	Assurance
Jeunes de 17 à 30 ans résidant en Fédération Wallonie-Bruxelles	<ol style="list-style-type: none">1) Etre âgé de 17 ans minimum2) Participer à un entretien d'orientation3) S'investir activement dans une démarche de recherche de projet4) Suivre le séminaire « pré-départ » du BIJ.5) Participer au week-end de préparation CB<ol style="list-style-type: none">a. 27-29 avril 2018b. En octobre ou novembre6) Des entretiens de sélection (via Skype) et un certificat de bonne vie et mœurs peuvent aussi être requis par l'organisation d'accueil.	<p>La participation au SVE est gratuite.</p> <p>Le jeune peut demander à devenir membre de l'asbl et payer sa cotisation.</p>	<p>Santé Accident corporel Rapatriement Responsabilité civile</p> <p>Plan CIGNA, contracté par la Commission Européenne</p>
Gestionnaire(s) des contacts au sein de l'équipe :			
Morgane HAZARD	Animatrice aux échanges internationaux	exchanges@compagnonsbatisseurs.be	
Grégory VAN DE PUT	Délégué Général	dg@compagnonsbatisseurs.be	



OUT-VMLT VOLONTAIRE DE 1 A 12 MOIS – Envoi			
Public Cible	Conditions de participation	Conditions financières	Assurance
Jeunes résidant en Fédération Wallonie-Bruxelles	<ol style="list-style-type: none">1) Etre âgé de 18 ans minimum2) Participer à un entretien d'orientation3) Remettre une lettre de motivation, adressée aux CB4) Rendre une attestation de bonne vie et mœurs, ou un extrait de casier judiciaire pour les projets d'animation avec des enfants5) Une expérience utile : avoir participé, avant le projet à l'étranger, à un chantier international ou à deux chantiers week-end au moins via les CB ; ou pouvoir démontrer d'une expérience similaire. Cette expérience utile peut s'acquérir entre le moment de l'inscription et le projet à l'étranger.6) Avoir participé à un week-end de préparation aux projets moyen-long terme (organisé par les CB au printemps et à l'automne)<ol style="list-style-type: none">a. 27-29 avril 2018b. En octobre ou novembre7) Des entretiens de sélection (via Skype) peuvent aussi être requis par l'organisation d'accueil	<p>COTISATION ET INSCRIPTION 15€ de cotisation pour tout candidat volontaire</p> <p>135€ d'inscription pour un projet de 1 à 2 mois à l'étranger.</p> <p>180€ pour une formule « Départs Multiples »</p> <p>Cela inclut la participation à un week-end « pré-départ » et à la « Journée des Compagnons ».</p> <p>PARTICIPATION : Entre 0 et 300€/mois, que perçoit l'organisme d'accueil et qui couvriront une partie des coûts de séjour et d'organisation du projet.</p> <p>FRAIS CONNEXES : Les frais de voyage sont toujours à charge des volontaires.</p> <p>ANNULATION : De notre part : remboursement de la totalité des frais versés et des frais de voyage (sur preuve d'achat) si nous n'avons pu vous proposer une solution de remplacement.</p> <p>De votre part: - Plus de 30 jours calendrier avant le 1^{er} jour du projet, retenue automatique de 25€ de frais de dossier. - Moins de 30 jours calendrier avant le 1^{er} jour du projet, pas de remboursement.</p> <p>CHANGEMENT DE PROJET Si vous êtes déjà inscrit(e) et que vous décidez de changer de projet, nous vous demandons 10€ de frais administratifs.</p>	Responsabilité civile Contrat AXA 500.211.482 Les volontaires doivent être en ordre de mutuelle. Il leur est recommandé de prendre une assurance voyage complémentaire
<p>Gestionnaire(s) des contacts au sein de l'équipe : Morgane HAZARD Animatrice aux échanges internationaux exchanges@compagnonsbattisseurs.be Grégory VAN DE PUT Délégué Général dg@compagnonsbattisseurs.be</p>			



WECH		CHANTIERS WEEK-END	
Public Cible	Conditions de participation	Conditions financières	Assurance
Jeunes de 16 à 30 ans résidant en Fédération Wallonie-Bruxelles, soucieux d'une première expérience de volontariat, ou désireux d'activité de suivi à un projet international	<ul style="list-style-type: none">- être âgé de 16 ans minimum- La priorité est donnée aux futurs animateurs de projets et aux jeunes qui préparent un projet international	COTISATION : 15€ de cotisation dès inscription à un second week-end de la même année civile ANNULATION : Pas de remboursement de la cotisation	Accident corporel Responsabilité civile Contrat AXA 500.211.482
Gestionnaire(s) des contacts au sein de l'équipe :			
Michele CURTO	Animateur	animation@compagnonsbattisseurs.be	
Thibaut LEZY	Coordinateur « Projets Collectifs »	collectif@compagnonsbattisseurs.be	
Grégory VAN DE PUT	Délégué Général	dg@compagnonsbattisseurs.be	